



ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

**L'Ombudsman donne six mois à l'OLG pour prouver
que le problème des activités frauduleuses de loterie est sous contrôle**
Il envisage de recommander l'interdiction de jouer
pour « les personnes liées à l'OLG »

TORONTO (le 5 février 2009) – L'Ombudsman de l'Ontario, André Marin, a fait savoir aujourd'hui à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) qu'elle a six mois pour lui présenter un rapport sur les efforts faits par elle afin de corriger le problème des réclamations frauduleuses de prix par « les personnes liées à l'OLG » – sinon son bureau recommandera qu'il soit interdit aux détaillants de billets et aux employés de l'OLG de jouer aux loteries de l'OLG.

« Les personnes liées à l'OLG sont au purgatoire » a dit M. Marin. « S'il se trouve qu'elles agissent de manière incontrôlable, il devrait leur être interdit de jouer. »

M. Marin commentait un rapport de l'OLG paru mercredi, révélant que les réclamations des personnes liées à l'OLG pour la période 1995-2008 se chiffraient à 198 millions \$. M. Marin a taxé ce chiffre – qui est presque le double de l'estimation précédente donnée par l'OLG pour les prix réclamés par des personnes liées à cette Société – de « conservateur » et de « très suspect ». M. Marin s'est dit très inquiet que des fraudes continuent de se produire dans cette Société malgré toutes les mesures prises depuis son rapport de 2007, *Le grand jeu de la confiance*.

« Ce n'est aucunement un certificat de bonne santé pour l'OLG », a dit M. Marin à propos du rapport préparé par la société d'experts-comptables Deloitte pour l'OLG. Si les personnes liées à l'OLG ne peuvent pas se retenir de gruger, nous devons les traiter comme de simples enfants et leur interdire de jouer », a ajouté M. Marin.

L'Ombudsman a souligné que la surveillance à exercer sur les personnes liées à l'OLG est quasiment devenue une industrie et que des millions de dollars sont détournés afin de maintenir l'ordre parmi les détaillants véreux et de mieux sécuriser l'infrastructure des loteries. Depuis l'enquête de l'Ombudsman, l'OLG a dépensé 640 000 \$ pour une étude de KPMG, plus 750 000 \$ pour l'étude récemment effectuée par Deloitte. L'OLG consacre maintenant 3 millions \$ de son budget annuel à l'analyse et à la signalisation des réclamations faites désormais par les personnes liées à l'OLG. L'expression « personnes liées à l'OLG » fait référence aux détaillants de billets de loterie et aux employés de l'OLG. L'OLG a maintenant officiellement élargi cette définition pour inclure tous les employés et tous les membres de la famille de chacun des détaillants.

« Il ne faut pas oublier que la province ne gère pas ce système de loteries pour le plaisir », a dit M. Marin. « Le système de loteries est là pour financer les collectivités et les hôpitaux. » Il a précisé que 198 millions \$ représentent le budget de fonctionnement d'un hôpital en Ontario.

M. Marin a déclaré que, même si les nouveaux chiffres indiquent que l'OLG n'a peut-être pas agi avec toute transparence voulue de par le passé à propos des réclamations de prix par les personnes liées à la Société, il croit que l'OLG est maintenant sur la bonne voie. En effet, cette Société a apporté des changements importants depuis le rapport de l'Ombudsman – en procédant notamment à une refonte complète de sa gestion – mais l'Ombudsman a ajouté qu'elle avait encore beaucoup à faire pour regagner la confiance.

L'OLG et le gouvernement ont accepté et appliqué toutes les recommandations faites en 2007 par l'Ombudsman. Le système de loteries est maintenant réglementé par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (qui examine toutes les réclamations de prix faites par des personnes liées à l'OLG); les détaillants sont enregistrés; ils doivent respecter un code de conduite; et l'OLG fait régulièrement des enquêtes de « clients mystères » pour s'assurer que les détaillants respectent les règles imposées. De plus, l'OLG a apporté plusieurs changements pour lutter contre les fraudes des détaillants, entres autres en exigeant que les joueurs signent leurs billets, en installant des vérificatrices automatiques de billets dans tous ses points de vente, et – à compter du 1^{er} avril 2009 – en éliminant les billets gratuits offerts avec Encore.

M. Marin a parlé à Kelly McDougald, PDG de l'OLG, ce jeudi. Il dit que celle-ci lui avait offert l'entière collaboration de sa Société à propos de sa demande de rapport dans les six mois.

Les Ontariens qui ont des renseignements sur ce problème ou qui croient avoir été victimes d'activités frauduleuses de personnes liées à l'OLG sont invités à appeler le Bureau de l'Ombudsman au 1-800-2263-1830, ou à porter plainte en ligne à www.ombudsman.on.ca.

M. Marin a déclaré que, si au cours des six prochains mois de nouvelles preuves ou conclusions le justifient, il pourrait ouvrir une nouvelle enquête sur l'OLG.

-30-

Pour consulter le communiqué de presse de l'OLG et le rapport de Deloitte, visiter www.olg.ca en suivant [ce lien](#).

Pour consulter le rapport de l'Ombudsman, *Le grand jeu de la confiance*, visiter www.ombudsman.on.ca ou cliquer [ici](#).

Also available in English

Pour plus de renseignements communiquer avec :

Linda Williamson
Directrice des Communications
Tél. : 416-586-3426
lwilliamson@ombudsman.on.ca

ou Patricia Tomasi
Agente des Communications
Tél. : 416-586-3402
ptomasi@ombudsman.on.ca